# Faits saillants de la réunion du Conseil du 23 septembre 2024

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon a tenu une réunion ordinaire le 23 septembre 2024. Voici les faits saillants de cette séance publique :

* Les deux nouvelles élèves conseillères font leur déclaration d’entrée en fonction. Mélanie Denis-Plante de l’école secondaire catholique l’Horizon (Val Caron) représente le district de Sudbury/Manitoulin. Lydia Raddon de l’école secondaire Jeunesse-Nord (Blind River) représente le district d’Algoma.
* Le Conseil approuve le protocole d’accord, la lettre d’entente sur la mise en œuvre, le protocole d’entente sur les négociations locales conclus le 10 août 2024 entre les associations des conseillères et de conseillers scolaires, les associations des directions et directions adjointes d’écoles, et la Couronne.
* Le Conseil donne le mandat à l’Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) de modifier les paramètres de la portée de la Convention d’arbitrage d’intérêts exécutoire volontaire signée le 14 février 2024 par le Conseil des associations d’employeurs, l’Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO), et la Couronne.
* Le Conseil mandate le directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier à mener une étude au niveau des prochaines étapes du Régime de rémunération des cadres supérieurs dans le but d’assurer une équité.
* Les politiques suivantes ont été adoptées selon le cycle annuel de révision :
	+ [GOU 9.0 Allocations des conseillers scolaires](http://docs.nouvelon.ca/doc/DA/GOU9_00.docx) (statu quo)
	+ GOU 31.0 [Engagement](http://docs.nouvelon.ca/doc/DA/GOU31_00.docx) envers les employés (statu quo)
	+ GOU 3.0 Rôle et responsabilités du Conseil (statu quo)
	+ GOU 4.0 Rôle de la présidence du Conseil (statu quo)
	+ GOU 5.0 Rôle de la vice-présidence du Conseil (statu quo)
	+ GOU 6.0 Porte-parole officiel du Conseil (statu quo)
	+ GOU 8.0 Code de conduite des conseillers scolaires (révision)
	+ GOU 11.0 Accueil et accompagnement des nouveaux élus (statu quo)
	+ GOU 12.0 Réunions électroniques et présence aux réunions (révision hors cycle)
	+ GOU 15.0 Plan stratégique pluriannuel (révision)
	+ GOU 16.0 Comités du Conseil (statu quo)
		- GOU 16.0.1 Mandats des comités du Conseil (révision)
	+ GOU 21. Évaluation du rendement de la direction de l’éducation (révision hors cycle)
* Le Conseil approuve le Règlement de procédure 98-01 tel que révisé afin de respecter le Projet de loi 93 en ce qui a trait aux réunions électroniques et présence aux réunions.

…2

* Le Conseil remercie M. Paul de la Riva de ses 15 années de service et lui souhaite une bonne retraite bien méritée. Dans le cadre de ses fonctions comme directeur du Service des communications et des relations externes, nous avons été choyés de pouvoir compter sur son expertise dans le domaine du recrutement et de la fidélisation, du développement de partenariats, des relations médiatiques, en rédaction ainsi que l’accueil des familles nouvellement arrivées et bien d’autres. Le dévouement et l’approche-service dont il a fait preuve tout au long de sa carrière au CSC Nouvelon ont contribué à la pérennité de nos communautés scolaires ainsi qu’au rayonnement de l’éducation catholique de langue française.